

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE EDF BRANCHE  
ENERGIES, EDF GDF SERVICES BEARN BIGORRE  
ET LE  
PARC NATIONAL DES PYRENEES**

EDF Service National, Etablissement Public, à caractère industriel et commercial, créé par la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, ayant son siège social au 22 – 30 avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08 représentée par :

D'une part,

- BRANCHE ENERGIES, UNITE DE PRODUCTION SUD-OUEST, GEH Adour et Gaves représenté par M. Marc BOURDEL, Directeur du Groupe d'Exploitation Hydraulique ADOUR ET GAVES, domicilié Chemin du Comte Nord – 65400 ARGELES-GAZOST, dûment habilité,

désigné ci-après « GEH »

et

- EDF GDF SERVICES, Centre EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre, représenté par son Directeur, Monsieur Benoît THOMASO, domicilié 1 avenue de la Résistance – 64140 BILLERE, dûment habilité,

désigné ci-après « EGS »

Et d'autre part,

LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, représenté par Monsieur Rouchdy Kbaier, Directeur du Parc National des Pyrénées domicilié 59 route de Pau – 65000 TARBES

désigné ci-après « PNP »

Sous le parrainage de :

Monsieur Georges AZAVANT, Président du Conseil d'Administration du PNP  
Monsieur Jean-Philippe LENOIR, Délégué Régional EDF Midi-Pyrénées  
Monsieur François BUTTET, Délégué Régional EDF Aquitaine

### **Préambule :**

*Le renouvellement de la convention entre ELECTRICITE DE FRANCE et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES vise à renforcer nos liens historiques nés bien avant les premières conventions signées dans les années 1990. Il témoigne de la volonté de deux partenaires d'établir des liens indispensables à une meilleure compréhension, connaissance et confiance mutuelles.*

*Dans le marché de l'énergie qui s'ouvre à la concurrence, la qualité du service, la disponibilité des agents, la proximité, les valeurs de service public et le développement durable développées par ELECTRICITE DE FRANCE sont des atouts déterminants qui rejoignent les propres objectifs du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES dans ses missions de protection et d'éducation à l'environnement.*

*La loi du 10 février 2000 prévoit au sein d' ELECTRICITE DE FRANCE une séparation comptable des services gestionnaires du réseau de distribution d'électricité. Cette loi dispose également qu'EDF tient dans sa comptabilité interne des comptes séparés au titre, respectivement de la production, du transport et de la distribution d'électricité. Dans le cadre de cette convention avec le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, EDF sera représentée par EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le GEH Adour et Gaves.*

### **Article 1 : Objet de la convention :**

D'un commun accord, il a été convenu de reconduire cette convention de partenariat sur la période 2004/2008 en concordance avec le programme d'aménagement du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES. Sauf dénonciation, cette convention sera renouvelée annuellement par tacite reconduction pour la période considérée.

### **Article 2 : Zone Périphérique**

EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engagent à favoriser tout projet visant à l'enfouissement, au passage en souterrain et à l'intégration esthétique des réseaux de distribution moyenne et basse tension dans le cadre des actions de valorisation du patrimoine bâti traditionnel dans les communes de la zone périphérique du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, en privilégiant l'environnement du patrimoine bâti de qualité et des sites naturels exceptionnels .

Dès 2003 une action concrète de 11000 euros relative à l'enfouissement des lignes électriques et supports de lignes au Somport a été engagée. D'autre part EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre participant financièrement au programme d'enfouissement du SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) tant en basse tension qu'en moyenne tension, un bilan annuel des actions réalisées et cofinancées par EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES sera établi. (pilote EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre).

### **Article 3 : Protection de la Faune**

Le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engage à informer le GEH Adour et Gaves des sites, des périodes de nidification et des espèces à protéger, notamment par rapport à la problématique des survols en hélicoptère mis en œuvre par le GEH dans le cadre de ses activités.

Cette information se fera secteur par secteur au regard du découpage des Groupements d'Usines du GEH Adour et Gaves.

Chaque chef de secteur remettra l'Atlas du Parc au responsable du groupement d'usines concerné.

Un bilan annuel de la mortalité constatée sera établi secteur par secteur (pilote PNP) et transmis au responsable du groupement d'usines concerné.

### **Article 4 : Système d'informations géographiques :**

EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre, le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engagent à mettre en relation les personnes et services chargés de la mise à jour des cartes afin de favoriser l'échange d'informations.

Pour le PNP :	Monsieur Pierre LAPENU (05.62.44.36.87)
Pour EGS Béarn-Bigorre :	Monsieur René DAUPAGNE (05.59.14.40.10)
Pour le GEH Adour et Gaves :	Monsieur Didier LACABANNE (05.62.97.70.66)

Le croisement des cartes pourra être réalisé tant sur la zone parc que sur la zone périphérique, en sachant que la problématique liée au survol en hélicoptère se pose surtout en zone périphérique. (pilote PNP, à mettre en relation avec l'article 2)

Les clauses de confidentialité et de diffusion restreinte devront être respectées, notamment dans le cadre des préconisations de la C.N.I.L.

### **Article 5 : Enlèvement des vestiges ( concerne principalement le GEH Adour et Gaves) :**

Un recensement exhaustif des vestiges à enlever sera établi tant sur la zone du parc que sur la zone périphérique. Ce recensement se fera secteur par secteur et groupement d'usines concernés avant fin 2003/début 2004 (cf. Annexe 2)

Une fois réalisé le chiffrage de ces actions (début 2004), une priorisation, un échéancier et un tableau de bord de suivi seront mis en place et annexés à la convention (pilote GEH).

### **Article 6 : Chantier d'équipement ou d'entretien et Survol en hélicoptère**

Les parties signataires s'engagent à se concerter avant tout chantier devant se faire sur le territoire du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES afin de :

- S'informer réciproquement sur les impératifs du chantier et du parc. Cette information se faisant à la maille chef de secteur/chef de groupement. Le but de cette information étant également de profiter de certains chantiers pour mener dans la mesure du possible certaines opérations de nettoyage, d'enlèvement de vestiges, ou autres travaux à définir ...
- Organiser le chantier en conséquence, en demandant les autorisations de travaux nécessaires
- Informer et sensibiliser tous les intervenants

Concernant le GEH Adour et Gaves, les chefs de groupements s'engagent à :

- Intégrer dans les cahiers des charges et consultations un paragraphe relatif à l'environnement et au PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, spécifiant la problématique des héliportages et les contraintes à respecter. Ces contraintes à respecter telles que les zones de survol seront clairement mentionnées aux prestataires internes et externes au GEH Adour et Gaves.
- Demander l'autorisation systématique pour tous travaux en zone parc
- Elaborer un plan de vol couvrant la zone parc et la zone périphérique
- Envoyer le plan de vol par fax au chef de secteur, une semaine à l'avance pour une opération programmée, le jour même en cas d'opération urgente doublé d'un appel téléphonique.

### ***Rencontre bilan annuel :***

Une réunion bilan annuel sera organisée entre les chefs de secteur et les chefs de groupement au mois de février ou mars afin d'actualiser les cartes et les contraintes environnementales (période de nidification, zones ours, grands tétras ...). Cette rencontre sera l'occasion de faire le retour d'expérience des actions réalisées et d'identifier celles pour l'année à venir notamment à la lumière des grands chantiers programmés.

### **Article 7 – Accès**

Les deux parties s'engagent à se concerter en cas de modifications de routes, pistes ou téléphériques donnant accès à des ouvrages du GEH Adour et Gaves. En particulier le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engage à tenir compte des impératifs du GEH liés notamment à la sûreté des ouvrages.

Dans tous les cas, les deux parties actent le principe du maintien des pistes permettant les accès aux installations ainsi qu'une procédure spécifique de gestion de ces accès (panneaux, accès limités ...).

Le recensement de ces accès se fera secteur par secteur et groupement d'usines concernés avant fin 2003. (pilote EDF/GEH)

## **Article 8 : Documentation EDF et PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES à destination du public**

EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre, le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engagent à ouvrir de façon réciproque leurs espaces accueillant du public et mettre de l'information et de la documentation à leur usage.

Ainsi EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le GEH Adour et Gaves disposeront d'espaces dans les maisons du parc afin de valoriser le partenariat, la sécurité à l'aval des ouvrages et les opérations conjointes relatives à la défense de l'environnement et/ou en faveur des handicapés.

Le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES disposera réciproquement d'espaces de communication dans les agences d'accueil d'EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et circuits visites du GEH Adour et Gaves .

La cohérence visuelle des panneaux devra respecter de façon globale la charte élaborée et fournie par le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES (pilote PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES) ainsi que la charte visuelle fournie par EDF.

Le développement du partage des informations par la mise en place de liens entre les sites internet respectifs sera recherché (pilote EDF – Délégations Régionales Aquitaine et Midi-Pyrénées)

## **Article 9 : Communication et actions de sensibilisation :**

EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engagent à s'aider mutuellement dans toutes actions communes tendant à améliorer ou valoriser l'image de chacun des partenaires.

A cet effet un plan de communication annuel spécifiant les actions prioritaires sera établi en précisant le financement nécessaire.

Un module de valorisation du partenariat entre EDF représentée par EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES sera réalisé conjointement. (pilote PNP au regard de la gestion des espaces dans les maisons du parc). Ce module sera diffusé dans les sept maisons du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, ainsi que dans sept agences d'accueil d'EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre. Ces modules étant mobiles, ils pourront être déplacées dans les autres agences d'accueil du centre d'EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et circuits visites du GEH Adour et Gaves. Ces modules pourront être utilisés dans toutes manifestations décidées conjointement entre EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et/ou le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES.

Ce partenariat pourra également être valorisé dans tous les supports de communication des parties signataires.

A ce titre, EDF participera au financement de la réalisation du journal du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, à la mise en place des modules de valorisation du partenariat, ainsi qu'aux opérations décidées annuellement.

L'aide financière apportée par EDF sera de :

° 7500 euros la première année (3000 pour le journal (EDF-Délégations Régionales) et 4500 (EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le GEH Adour et Gaves) pour la mise en place des modules)

° et de 5250 euros les années suivantes (3000 pour le journal (EDF-Délégations Régionales) et 2250 (EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre et le GEH Adour et Gaves) pour l'actualisation des modules).

Cette aide pourra être complétée annuellement et avec l'accord de chacune des parties en fonction du plan de communication.

Le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engage à mentionner dans toutes ses publications et de façon explicite le soutien d'EDF en mentionnant clairement le logo EDF.

De façon concrète, une publication du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES sur le massif du Néouvielle devant être réalisé d'ici fin 2003-début 2004 deux pages seront consacrées à EDF (construction des aménagements, partenariat ...) (pilote PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES)

D'autre part EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre, le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engagent à lancer des actions réciproques de sensibilisation de leurs personnels afin de renforcer leur connaissance mutuelle.

Ainsi le GEH Adour et GAVES organisera des journées de sensibilisation à l'environnement et à la connaissance du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES sur chaque secteur concerné par groupement d'usines en y associant les personnels d'EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre de la filière exploitation. Ces journées permettront également aux personnels du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES de mieux connaître les préoccupations des exploitants d'EDF. La maîtrise d'œuvre de ces rencontres sera assurée par le GEH. (pilote EDF/GEH)

#### **Article 10 : Développement durable**

EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre, le GEH Adour et Gaves et le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES s'engagent à développer en commun des actions concrètes s'inscrivant dans le cadre du développement durable en associant les acteurs locaux, notamment les associations (comme le CPIE de Bagnères de Bigorre partenaire d'EDF) afin de garantir la cohérence vis à vis des autres projets locaux. (pilote EDF/Délégations Régionales)

Ces actions seront annexées à la convention après accord des partenaires et définition du financement.

**Article 11 : Résiliation :**

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception et préavis d'un mois dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas ses obligations et après échec d'une tentative d'accord amiable.

**Article 12 : Pilotage de la convention :**

Les parties signataires décident de la création d'un comité de pilotage composé :

- pour le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES : du directeur, du responsable de travaux et du responsable communication,
- et pour EDF : d'un représentant de la Délégation Régionale Aquitaine, d'un représentant de la Délégation Régionale Midi-Pyrénées, du directeur d'EDF GDF SERVICES Béarn-Bigorre et de son responsable communication, du directeur du GEH Adour et Gaves et de son responsable communication.

A Tarbes, le 23 avril 2004

Pour le Parc National des Pyrénées, le Directeur

Monsieur Rouchdy KBAIER

Pour EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre, le Directeur

Monsieur Benoît THOMAZO

Pour le GEH Adour et Gaves, le Directeur

Monsieur Marc BOURDEL

## **Annexes :**

### **Annexe 1 : Projets**

#### **➤ Projet 1 : Développement durable et solidarité dans le Val d'Azun :**

Sur ce thème le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES et EDF pourraient œuvrer pour la réhabilitation de la porte du parc au plan d'Aste à proximité du barrage du Tech et des usines de Migoelou et Tucoy en créant un espace ludique tourné vers les éléments naturels (air, eau, soleil...). Cet espace serait destiné en priorité aux personnes handicapées en sachant que le Val d'Azun est très fréquenté par cette population.

En parallèle, un projet de mise en place de postes de pêche pour les handicapés sur le lac du Tech pourrait être étudié avec l'AAPPMA locale. De par son accessibilité, ce lac de montagne se prête tout particulièrement à ce type de projet (possibilité de cofinancement dans le cadre de la convention nationale UNPF/EDF).

Ces deux projets d'actions concrètes seraient à monter avec le SIVOM du Vald'Azun qui œuvre actuellement pour le développement local de la vallée et avec lequel une cohérence des actions, notamment sur le plan visuel (panneaux) serait à rechercher, notamment par la définition d'une charte graphique s'appuyant sur celle déjà définie par le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES. Ces actions concrètes permettraient de réunir les associations locales impliquées dans la protection de l'environnement et l'ouverture vers les handicapés telles que Eolo-Tempo et le CPIE de Bagnères de Bigorre, deux associations avec qui nous sommes partenaires depuis plusieurs années. Ce type d'actions nous permettrait également de solliciter l'association Mountain Widerness qui oeuvre actuellement sur le plan national à la réhabilitation des sites de montagne et qui nous a interpellé l'an dernier dans le cadre de l'année de la montagne.

#### **➤ Projet 2 : Thème Energies renouvelables**

Deux actions concrètes peuvent notamment être mises en place en collaboration avec l'ADEME et EDF :

- Equipement en panneaux photovoltaïques du nouveau siège du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
- Equipement en panneaux photovoltaïques des bergeries et refuges isolés sur le territoire du PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES.

#### **➤ Projet 3 : Thème insertion et solidarité**

Deux actions pourraient être poursuivies :

- Promotion de la défense de l'environnement par la mise en place d'actions de découverte organisée par le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES en faveur de jeunes des milieux défavorisés à coupler avec une opération chèque libre

dans le cadre d'une action menée par EDF GDF SERVICES Béarn-Bigorre avec l'UDAF (Union départementale des associations familiales)

- Poursuite des actions menées par le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES et EDF GDF SERVICES Béarn Bigorre à la prison de Pau.

## **Annexe 2 : Enlèvement des vestiges** (concerne principalement le GEH Adour et Gaves)

Une première liste non exhaustive a été établie et complétée avec chaque chef de secteur à savoir :

- **Secteur Aure** : Perche neige (Montpelat), construction et blocs béton (Estaragne), béton baraquements (Cap de Long), béton et ferrailles (Orédon), ferrailles, roues, bidons (Aumar), ferrailles, bidon et béton (Aubert), Pb carrière Cap de Long, projet sentier SIVU entre Orédon et Cap de Long à rétablir, panneaux risques aval en zone périphérique (choix des emplacements à redéfinir en concertation avec le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES).
- **Secteur Campan** : A définir début 2004
- **Secteur Luz** : Télé nivomètre Ossoue, nettoyage chantier Maucapéra, ancien transfo Bué, béton Ossoue, Pb. Cabane Ossoue et Pb. La Glère.
- **Secteur Val d'Azun** : Démolition anciens bâtiments et enlèvement ferrailles sur site Migoelou, pylônes en ferraille (EGS) à enlever au plan d'Aste
- **Secteur Baralet** : tronçons conduite forcée sur Forges d'Abel et Estaens.
- **Secteur Cauterets** : Pluviomètre, échelles mesure débit et berges béton.

Début 2004, l'ensemble de ces travaux sera analysé avec le pôle maintenance du GEH Adour et Gaves pour une évaluation des coûts et une planification sur la durée de la convention. Le comité de pilotage analysera les réalisations chaque année. Un tableau de planification de ces travaux sera joint annuellement à la convention.

Dans le cadre de ces travaux plusieurs points ont été soulevés à savoir :

- Pour EDF, le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES doit assurer le cadre de cohérence en terme visuel notamment pour les panneaux d'informations sur la zone parc et si possible sur la zone périphérique.
- Sachant que le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES est associé au Parc d'Ordesa, il serait judicieux de monter un projet commun pour financer sur le plan européen (crédit intereg) l'enlèvement de vestiges sur de grosses opérations en zone parc et en zone périphérique (exemple La Glère). Le pilote serait naturellement le PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES. (Piste à développer)
- Concernant l'aspect environnement, le GEH Adour et Gaves intégrera comme mission permanente le nettoyage des chantiers, aussi bien en zone parc qu'en zone périphérique.